



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mars 2023
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

Au paragraphe 21 de la résolution [2653 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a demandé au Groupe d'experts sur Haïti, créé par ladite résolution, de lui présenter un rapport d'activité. Le Président vous prie donc de trouver ci-après le rapport émanant du Groupe d'experts (voir annexe).



Annexe

Lettre datée du 13 mars 2023 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur Haïti créé par la résolution [2653 \(2022\)](#)

Le Groupe d'experts sur Haïti créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité a l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport d'activité demandé au paragraphe 21 de la résolution.

Le rapport a été communiqué le 2 mars 2023 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti, qui l'a examiné le 10 mars.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Groupe d'experts sur Haïti créé par la résolution
[2653 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité

Rapport d'activité du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution [2653 \(2022\)](#)

1. Le Groupe d'experts sur Haïti a été créé, pour une période initiale de 13 mois, le 21 octobre 2022 par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2653 \(2022\)](#). Les quatre membres du Groupe ont été nommés par le Secrétaire général le 30 décembre 2022 et ont signé leur contrat durant la troisième semaine de janvier 2023. Pendant leur période d'orientation, à New York, la semaine du 6 février 2023, les membres du Groupe d'experts se sont entretenus avec des membres du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2653 \(2022\)](#) concernant Haïti, ainsi qu'avec des représentants des États de la région et plusieurs représentants d'entités des Nations Unies.

2. Le Groupe d'experts a commencé ses enquêtes dès que les formalités d'entrée en fonctions ont été terminées, et ses membres se sont rendus en Haïti après la période d'orientation. Le Groupe d'experts a ouvert plusieurs enquêtes préliminaires sur des activités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti, notamment sur des allégations concernant des actes décrits aux paragraphes 15 et 16 de la résolution [2653 \(2022\)](#). Il a également ouvert des enquêtes sur l'exécution des mesures déjà imposées en vertu des paragraphes 3, 6 et 11 de la résolution.

3. Bien qu'au paragraphe 21 de la résolution [2653 \(2022\)](#), le Conseil lui ait demandé de présenter, après concertation avec le Comité, un rapport d'activité le 15 mars 2023 au plus tard, le Groupe d'experts n'a pas eu le temps de parvenir à des conclusions qui satisfassent à ses exigences en matière de preuve et donnera donc des informations détaillées sur ses constatations dans le rapport final que le Conseil l'a prié de présenter le 15 septembre 2023 au plus tard. Il entend en outre adresser d'autres rapports périodiques au Comité durant son mandat, selon qu'il conviendra.